

C'est dans un communiqué publié ce 19 décembre que le conseil national de la communication (CNC) a infligé des sanctions aux journalistes et Médias pour manquement d'éthique et de déontologie dans l'exercice de la profession de journaliste, Vision 4 en a fait les frais

En effet, le gendarme des médias a suspendu la chaine d'Amougou Belinga pour un mois, après avoir annoncé en octobre dernier le président gabonais, Ali Bongo Ondimba pour Mort, pourtant hospitalisé en Arabie Saoudite.

« Suite à la diffusion dans l'édition du journal télévisé du 27 octobre 2018 d'une déclaration non fondée annonçant le décès du président de la République du Gabon , le Conseil national de la communication (CNC), a décidé de suspendre pour une durée d'un mois la chaîne Vision 4 », indique le communiqué que signe le président du CNC, Peter Essoka

Ernest Obama, journaliste et Directeur General de la même chaine de télévision est quant à lui suspendu pour un mois, pour « diffusion de propos incitant à la haine tribale ». Nadine Patricia Mengue, qui avait présenté le journal de 20h de ce jour sur Vision 4, écope elle aussi d'un mois de suspension

Plusieurs autres journalistes ont également fait l'objet des sanctions du CNC, Benjamin Zebaze

Directeur de publication du journal Ouest-Littoral, Maneh Mireille Flore reporter de Canal 2 nternational, Michael Dopass journaliste à Soleil FM ou encore Joseph Roland Djotié du Quotidien de l'Economie	2